



## COMMISSION SPORTIVE 2016

### SOCIÉTÉ HORS 12ÈME RÉGION

Les associations extérieures à la 12<sup>ème</sup> Région qui souhaiteraient participer aux concours fédéraux devront avoir obtenu l'autorisation de leur Région ainsi que celle de la 12<sup>ème</sup> Région.

Ces associations devront avoir effectué auprès de leur Région les demandes de permis de lâchers relatifs aux concours concernés.

### MISE EN LOGE

Elle doit s'effectuer obligatoirement dans une association appartenant à la Fédération de la 12<sup>ème</sup> Région sauf dérogation, idem pour le dépouillement.

Le préposé au baguage doit lire le numéro de la bague matricule, idem pour l'enregistrement électronique.

Un amateur ne peut en aucun cas en loger ses propres pigeons. Il est rappelé que la bague adresse est obligatoire.

Pour les pigeons étrangers, le titre de propriété devra être présenté au premier en logement.

Des abus ayant été constatés dans le remplissage des paniers, il est demandé au responsable de chaque association de veiller à ce que chaque panier de 1 m x 0,80 contienne de 18 à 20 pigeons pour tous les concours.

Une association ne peut ouvrir le centre d'en logement ou de dépouillement qu'en présence de trois colombophiles participant régulièrement aux concours, ces trois amateurs ne doivent avoir aucun lien d'affiliation direct et doivent avoir des colombiers différents.

**En dessous de ce seuil regroupement avec une autre association.**

### REGLAGE ET CONTRÔLE DES APPAREILS

Un amateur participant aux concours ne doit en aucun cas régler ou ouvrir son constateur, même s'il est Président de son association. Lors du réglage d'un constateur, le régleur inscrit sur une feuille dite de réglage le nom de l'amateur, le numéro et la marque du constateur, l'heure de la constatation de réglage, le numéro du baguier de départ ainsi que le numéro de plomb de l'appareil.

A la rentrée, le plomb est vérifié, le numéro de baguier vide correspondant à la constatation de rentrée et l'heure de celle-ci sont inscrits sur la feuille de réglage.

Il est rappelé que tous les constateurs doivent rentrer au Siège, plombés, même ceux pour lesquels il n'y a eu aucune constatation.

Le dépouillement doit s'effectuer le plus rapidement possible après la fin du concours, ceci afin d'éviter les problèmes (arrêt, oubli de faire la frappe de fin de journée).

Constateurs conçus pour être utilisés sans étui, si une ou plusieurs bagues sont trouvées au-dessus du baguier, **dans ce cas les constatations correspondantes sont annulées.**

**Pour la constatation électronique, il est rappelé que l'enregistrement doit se faire à l'intérieur du colombier et que le pigeon constaté ne peut en aucun cas ressortir. A l'en logement et au dépouillement, la montre mère doit être connectée.**

## SIGNALEMENT DES PIGEONS

Chaque amateur devra obligatoirement signaler l'arrivée de son 1<sup>er</sup> pigeon le plus tôt possible sur le site de la 12<sup>ème</sup> région et (ou) à son Président s'il ne dispose pas d'internet en indiquant l'heure de constatation.

Des contre baguages seront effectués par les organisateurs : pour la constatation traditionnelle mettre les deux bagues dans l'appareil dans deux godets différents.

Pour le système électronique, le numéro de la bague en caoutchouc sera demandé à l'amateur par téléphone, elle doit être conservée et remise au centre de dépouillement.

## TRANSPORT

Celui qui assure le transport des pigeons devra être accompagné d'un colombophile qui n'a aucun lien de parenté avec lui.

Si celui qui transporte les pigeons ne peut être accompagné et qu'il participe aux concours, il devra obligatoirement enloger ses pigeons au centre de concentration.

**Un double de la feuille d'en logement de chaque amateur ainsi que la feuille récapitulative d'en logement de la Société devra être remise au chauffeur.**

Tous les véhicules devront être arrivés sur les lieux de lâchers dans les conditions les meilleures possibles (si transport séparé).

Chaque transporteur devra avoir deux chauffeurs ou un chauffeur et un convoyeur.

La paille est acceptée dans les paniers mais les chauffeurs devront nettoyer les lieux (paille + plombs).

Pour BOVES, WAVRE, ANVERS camions prévus 16

HOEGAARDEN 23

BRUXELLES 17<sup>ème</sup> région

## FEUILLE – BAGUES CAOUTCHOUC – SOUCHES/TALON – BANDES

La liste de couplage des bagues électroniques aux bagues matricules est à joindre au 1<sup>er</sup> concours fédéral avec les feuilles d'en logement. Un double des feuilles d'enlogement, les talons des bagues utilisées ainsi que la feuille récapitulative sont à remettre au camion transportant les pigeons.

L'original des feuilles de dépouillement, les bandes des constateurs sur lesquelles sont agrafées les bagues caoutchouc sont à expédier au classificateur Michel FAUCHER 42 rue Claude Monet 87100 LIMOGES.

Toute feuille non parvenue au delà de 5 jours ne sera pas prise en compte (cachet de la poste faisant foi).

## PRE-DEPOUILLEMENT

La demande devra être faite auprès du Président de la 12<sup>ème</sup> Région, l'amateur transmettra par internet au responsable désigné de l'Association la liste des pigeons constatés dans l'heure qui suit la fin du concours.

Les données ne doivent en aucun cas être libérées et encore moins effacées.

Cette liste de dépouillement des pigeons constatés sera remise au bureau de dépouillement pour vérifications, signatures, envoi au classificateur. A l'en logement suivant, le ou les concours seront dépouillés en société, la liste de dépouillement des pigeons constatés sera remise au responsable désigné pour vérification, elle sera conservée par l'association et tenue à la disposition de

l'organisateur du concours jusqu'à la date de réclamation admise et renseignée sur le résultat du concours.

Au cas où le dépouillement ne pourrait être effectué (données libérées, effacées, amateur ne se présentant à l'enlèvement suivant), celui-ci se verra déclassé par l'organisateur du concours.

### COMMISSION D'ARBITRAGE DES CONCOURS

TITULAIRES : LES PRESIDENTS DE COMMISSIONS SPORTIVES DES GROUPEMENTS

### CONTROLES

IL POURRA ETRE PROCEDE A UN CONTRE BAGUAGE ELECTRONIQUE OU NON.

### CALENDRIER DES CONCOURS FEDERAUX SAISON 2016

Concours	Catégorie	Date de mise en loge	Date du lâcher prévue
<b>BOVES</b>	Fédéral Doublage 1 an	Jeudi 2 juin 2016	Samedi 4 juin 2016
<b>WAVRE</b>	Fédéral + Deby 2 ans	Jeudi 16 juin 2016	Samedi 18 juin 2016
<b>BRUXELLES</b>	Semi National	Mercredi 6 Juillet 2016	Vendredi 8 juillet 2016
<b>ANVERS</b>	Fédéral	Jeudi 21 Juillet 2016	Samedi 23 juillet 2016
<b>HOEGAARDEN</b>	Fédéral	Jeudi 4 Août 2016	Samedi 6 Août 2016

NOTA : Après avoir déjà reporté le lâcher et en cas de mauvaises conditions météorologiques le matin, avec l'accord des présidents des commissions sportives, le lâcher pourra s'effectuer en dehors des heures limites prévues par le règlement des concours, et jusqu'au mardi.

Au premier prix yearlings : sur Boves, un trophée au premier général + une récompense aux trois premiers de chaque groupement de jeu

Championnat Général : Meilleur classement par addition des places du premier constaté et du premier des cinq premiers inscrits sur les cinq concours

Championnat Général aux cinq premiers inscrits : Meilleur résultat au plus grand nombre de prix par addition des places sur les cinq concours

AS Pigeon Général : Le plus de prix minimum de places.

DERBY 2ans sur WAVRE : des prix spéciaux seront attribués aux pigeons bagués derby 2014

## DOTATION

Prix au premier de chaque département par Groupement de jeu sur les 5 concours :

AS Pigeon Général : 1<sup>er</sup> Bague en Or  
2<sup>ème</sup> Bague en Argent  
3<sup>ème</sup> Bague en Bronze

Un trophée au premier de chaque concours,

Un trophée au premier de chaque championnat

Un prix au premier de chaque groupement de jeu : non cumulable avec le premier de chaque concours, attribution au deuxième prix

Prix à la première féminine

Prix au premier débutant moins de cinq ans de licence

Derby 2 Ans sur WAVRE

**Le concours de Hoegaarden sponsorisé par le restaurant et brasseur Hoegaarden**

Le Président de la Commission Sportive de la 12<sup>ème</sup> Région

TIXIER René  
20 avenue Marc Purat  
23000 GUERET

Tél : 05 55 52 24 86  
Port : 06 81 11 76 58  
Email : genevieve.tixier@orange.fr

